



**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

BILAN DES DEMANDES ANS 2022

La campagne ANS 2022 a vu 149 dossiers présentés (soit 24 de moins que l'an passé) pour 255 actions (soit 43 de moins que l'an passé).

Dans le détail, nous avons 112 dossiers clubs (soit 13 % des clubs de la FFE), 27 dossiers CDJE (soit 28 % des CDJE éligibles) et 10 dossiers ligues (soit 62 % des ligues éligibles).

A noter : un renouvellement des actions plus important qu'en 2021 pour 112 dossiers (51 %). 40 nouvelles structures ont déposé un dossier en 2022 mais 46 de 2021 n'ont pas renouvelé une demande.

Les demandes ont été prioritairement faites pour :

- développement de la pratique en milieu scolaire (54 % des dossiers représentant 56 % des sommes demandées)
- la féminisation de la pratique (29 % des dossiers représentant 20 % des sommes demandées)
- promotion des échecs comme outil thérapeutique (8 % des dossiers représentant 14 % des sommes demandées)
- favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap (6 % des dossiers représentant 6 % des sommes demandées)
- Développement de l'éthique et de la citoyenneté (3 % des dossiers représentant 3 % des sommes demandées)

Il est à noter que **23 dossiers** (10,4 % du total déposé représentant 8,2 % des sommes demandées) ont été déposés pour des actions qui ne font plus partie du PSF FFE cette année (1 sur la prévention des violences, 13 sur l'animation de l'espace public, 9 sur les publics éloignés de la pratique).

Il est à se demander si les personnes en charge des demandes ont bien étudié les directives de la FFE, directives explicitées sur le site fédéral, mais aussi lors de deux visios explicatives très claires et disponibles facilement en replay.

La somme totale demandée est de 1 053 545 € pour un montant disponible de 463 700 € (127 dossiers éligibles pour 223 actions finançables).

L'instruction des dossiers par la comité technique FFE-ANS (7 personnes cette année) a attribué plus de 10 000 notes selon les critères de la note de cadrage PSF de la FFE. En séance plénière, le comité technique est revenu sur 500 notes (5%) afin d'obtenir une approche homogène entre les dossiers.

Au final donc, 177 actions ont été financées, soit 70 % des actions totales proposées, contre 88 % l'an passé (mais qui incluait les actions de l'axe Plan de relance).

81 actions (44%) ont été financées à 100 %.

Dans le détail des actions qui avaient été retenues après le premier écrémage, 78 % des actions scolaires ont été accordées, 83 % des actions envers les féminines, 76 % des actions sur la santé, 71 % des actions pour le handicap et enfin 100 % pour l'éducation à la citoyenneté.

Les axes financés sont les suivants :

- scolaire : 96 actions pour 268 657 €
- féminines : 53 actions pour 111 913 €
- santé : 11 actions pour 36 910 €
- handicap : 10 actions pour 28 702 €
- citoyenneté : 7 actions pour 17 518 €

A la lecture de l'instruction des dossiers, il est apparu certains points d'améliorations pour les années futures, et sur lesquels il faudra se pencher afin d'aider au mieux les structures demandeuses.

*** Statuts incomplets, obsolètes, voire manquants:**

On trouve 13 clubs (11 % des clubs qui déposent une demande) dont les statuts posent souci, quelques-uns ne les ont pas du tout envoyés par oubli certainement, et d'autres n'ont envoyé que les statuts de la structure mère dont il font partie (pour 10 clubs).

Pour certains, les statuts datent de fort longtemps (1979, 1988 par exemple) et ne sont plus en adéquation avec leur temps.

Certains sont incomplets (pas de date de création, pas d'adresse de siège social, pas de numéro de déclaration, statuts annotés à la main, des phrases mises entre parenthèses, des mots noircis et illisibles, etc).

Pour les CDJE, on trouve 10 comités (37% des Comités) dont les statuts ne sont pas à jour, datant du début des années 2000.

2 ligues (20 % des ligues) ont des statuts non à jour, datant de 2006 et 2012.

Pour rappel, la FFE avait demandé aux Ligues en Mars 2016 de se mettre en conformité aux statuts types, puis la même chose aux CDJE en Mars 2017.

Les subventions PSF de l'ANS sont de l'argent public, il ne peut être distribué que dans un cadre administratif et juridique « rigide ». On pourrait aller jusqu'à penser qu'à l'avenir, les demandes de subventions seront subordonnées à une MAJ des statuts pour ceux qui ne l'ont pas encore fait.

*** Projet associatif manquant, très succinct, voire ne portant que sur une année :**

On recense 28 clubs (25 % des demandes), 5 CDJE (18 % des demandes), 3 ligues (30 % des demandes) qui n'ont fourni aucun projet associatif, ou qui ont fourni un projet périmé, voire même pour 2 structures le projet fédéral au complet !

24 clubs (soit 21 % des demandes) et 7 CDJE (26 % des demandes) ont des projets très succincts, voire ne portant que sur année ou sur une action, la plupart du temps uniquement sur la ou les actions concernées par la demande ANS.

Au total donc, 52 clubs (soit 46 % des demandes), 12 CDJE (soit 44 % des demandes) et 3 ligues (soit 30 % des demandes) présentent des déficiences sur leur projet associatif.

L'ANS agit dans le cadre de politiques publiques définies par l'Etat, c'est pour cela que tous les axes de développement (projet sportif fédéral) de la FFE ne peuvent être financés par une subvention PSF de l'ANS.

Il en est de même pour les clubs ou les organes déconcentrés de la FFE, chaque demandeur d'une subvention ANS doit démontrer que les actions pour lesquelles il sollicite une subvention correspond bien à un de ses axes de développement figurant dans son projet associatif.

L'existence d'un projet associatif en bonne et due forme est une obligation réglementaire de l'ANS. La FFE a été peut « regardante » sur ce sujet jusqu'à présent mais l'ANS nous a rappelé à l'ordre sur ce point.

*** Partenariats financiers :**

On observe 38 clubs (soit 38 % des demandes), 7 CDJE (soit 26 % des demandes) et 1 ligue (soit 10 % des demandes) qui n'ont aucun partenaire financier dans leur demande de subvention.

La plupart des structures apportent une partie du financement des actions sur fonds propres, mais de nombreuses demandes ne font état que d'une aide à 100 % de l'ANS.

Certains présentent même une demande de financement de salariés, tandis que d'autres font une demande présentant un budget prévisionnel excédentaire !!!!!

Il faut que les structures essayent de mobiliser des aides des pouvoirs publics ou privés, l'ANS ne pourra pas subvenir indéfiniment à tous les besoins.

*** Demande hors PSF :**

14 clubs (soit 12 % des clubs), 7 CDJE (soit 26 % des comités) et 2 ligues (soit 20 % des ligues) n'ont pas lu attentivement les consignes de la note de cadrage et ont fait des demandes n'entrant pas dans le PSF.

*** Projet et/ou pilotage succincts :**

Quelques rares structures (5 représentant 3 % des structures) n'ont quasiment rien écrit sur leur projet et leur pilotage, décrivant l'action comme « organisation de tournois », « organisation de cours », « prise en charge de licences », etc.

Un trentaine de structures (20 % des structures) ont un pilotage de projet très succinct.

Sans parler des quelques structures présentant un projet fourretonn incompréhensible.

Il serait bon que les demandeurs s'astreignent à mieux décrire leurs projets, ils y gagneraient en clarté et l'évaluation n'en serait que plus positive.

*** Auto évaluation succincte, voire inexistante, ou qui n'a rien à voir avec une évaluation :**

10 structures (soit 7 % des structures) n'ont aucune évaluation de leur projet, 31 (soit 21 % des structures) un évaluation très succincte du genre « nombre de licenciés » « nombre de participants ».

De très nombreuses structures donc n'ont fait aucun effort en la matière, alors qu'il leur était demandé de soigner ce domaine lors de la présentation en visio.

L'ANS souhaite objectiver l'attribution des enveloppes financières dans les années à venir. Il faudra démontrer un réel développement des structures (donc de la FFE) grâce aux actions financées.

*** Compte rendu de l'action N-1 non fourni :**

5 clubs n'ont pas fait parvenir de compte rendu des actions 2021 en temps utiles.
Cela représente la somme de 10 000 €.

1 CDJE n'a pas fait parvenir de compte rendu des actions 2021 en temps utiles.
Cela représente la somme de 3 000 €.

1 ligue n'a pas fait parvenir de compte rendu des actions 2021 en temps utiles.
Cela représente la somme de 5 000 €.

Au total, nous sommes sans nouvelles d'une somme de **18 000 €** ce qui est énorme !

Il s'agit d'argent public, dont nous sommes redevables, cette situation manque cruellement de sérieux et l'ANS considère qu'une structure ne devrait pas pouvoir faire une demande sans avoir justifié l'utilisation des fonds précédents.

Nous avons dû relancer plusieurs fois les clubs pour obtenir les CRF 2021 (une réponse ahurissante est venue d'un club qui préférerait que l'ANS lui réclame l'argent plutôt que de faire un compte rendu !).

Pour 2021, l'enveloppe ANS de la FFE était de 384 300 € dont 74 500 de plan de relance. L'analyse des CRF 2021 montre que :

- 23 actions ont été partiellement réalisées pour 34 372 €,
- 30 actions ont été reportée en 2022 pour 42 700 €

Les CRF de 3 actions n'ont pu être analysé faute d'informations minimales renseignées (ex : Description de l'action : RAS !!!!!!!).

Nous ressentons bien à la lecture des CRF, que ce passage obligé dans la demande d'une nouvelle subvention ANS PSF, n'est pas une priorité pour les associations, néanmoins à partir de 2023, une partie de l'enveloppe attribuée à la FFE sera objectivée, c'est-à-dire qu'une part des montants attribués aux associations sera lié à l'atteinte d'objectifs (décrits et validés dans les CRF)

Asnières sur Seine, le 20 juillet 2022

Laurent NOUHAUD
Didier PASCAL